LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY

.

BUREAU DIRECTEUR

12 Mai 2026 -17h00 - VISIOCONFERENCE ET PRESENTIEL PRADET

PARTICIPANTS membres élus :							
BOUISSET Jean-Christophe	A	GUEIT Alain	P	MEYER Aurélie	A	TEYSSIER Jérémy	A
DRIGUEZ Marie-Claude	V	LARDON Jean-Michel	P	PRÉVOT Patrice	A	TOLLET Stéphane	V
GREUET Jacqueline	V	LEMAIRE Jean-Paul	E	RIZZA Sébastien	P	VAUDO Frédéric	V
GRILLO Michel	V	MARIE Augustin	V	TAINDJIS Pierre	V		

Assistent :			
DOREY Mireille	P	LEROY Pierre	E
RINLADI Alain	P		

P	Présent	A	Absent	E	Excusé	V	Visio

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- **Validation du Compte Rendu du Bureau Directeur du 31/03/2026.**

1. COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Trophées VAR-MATIN / NICE-MATIN

Le partenariat évoqué concerne les quotidiens VAR-MATIN et NICE-MATIN, qui ont contacté la Ligue pour organiser une soirée de valorisation du rugby amateur à l'échelle de tout le territoire de la Région Sud.

- Partenariat accepté avec les quotidiens.
- Soirée de remise en **novembre 2026** au **Campus RCT**.
- **15 trophées** quasi exclusivement individuels (meilleur éducateur, meilleur arbitre, meilleur joueur par niveau, etc.) + un trophée « meilleure école de rugby ».
- La Ligue définira les **critères d'attribution** et la liste des nominés ; désignation des lauréats par une commission mixte ou par vote du public.

Trophée du Fair-Play

Le classement repose sur un indice :

Indice 0 = club "exemplaire" : 0 semaine de suspension + aucune procédure / sanction visant le club en tant que personne morale.

- Le trophée est attribué par catégorie : Régionale 3, Régionale 2, Régionale 1.

Lauréats par catégorie :

- **Régionale 3 (indice 0) :** Entente Saint-Jean-du-Var, Corse 83, RC Vaisonnais, Sanary Ovalie, US Saint-Mandrier
- **Régionale 2 (indice 0) :** Rugby Club Fos-sur-Mer
- **Régionale 1 :** Aucun club à indice 0. Le club de Six Fours (indice entre 1 et 5) était en tête, mais il est exclu à l'unanimité en raison des incidents survenus lors des finales territoriales (5 cartons rouges, insultes envers arbitres et Ligue). Aucun lauréat en R1.

Décision : le règlement sera modifié pour étendre la prise en compte aux phases finales.

Trophée Marc Drigeard (esprit sportif)

Challenge créé par la Ligue pour récompenser l'esprit sportif et la qualité d'accueil / de réception des clubs. Il s'appuie sur un système de votes entre clubs, il est calqué sur le "challenge d'accueil" utilisé pour les clubs de Fédérale.

Principe de fonctionnement

- Les clubs votent (sur une période de vote ouverte puis prolongée).
- Pour être désigné lauréat, un club devait obligatoirement avoir voté (condition du règlement).
- Les lauréats sont déterminés **par poule** (R1, R2 poule 1, R2 poule 2, R3 poule A/B/C).
- Problème constaté : peu de clubs ont voté (au départ 11 réponses, puis environ “un quart” après relance), ce qui a parfois conduit à écarter des clubs bien classés mais non votants.
- 24 clubs ont voté à ce jour.

6 clubs lauréats (obligation d’avoir voté) :

- **Régionale 1 :** Boxeland Islois BCI XV - Isle-sur-Sorgue (5 points)
- **Régionale 2 poule 1 :** Arles (4 points)
- **Régionale 2 poule 2 :** Ollioules (3 points)
- **Régionale 3 poule A :** RC Graveson (6 points)
- **Régionale 3 poule B :** Brignoles (4 points)
- **Régionale 3 poule C :** Les Plages (2 points, seul votant)

Remise des récompenses le **samedi 20 juin à 11 h** au **Domaine de la Miquelette** ; les membres du Bureau sont invités.

Congrès de la FFR à Brest

La Ligue prend en charge un **forfait de 200 €** pour les membres du Comité Directeur et du Bureau qui souhaitent y assister.

2. POINT ADMINISTRATIF

Validation du Bureau Directeur du 31/03/2026

VOTE : Validez-vous le Compte Rendu du Bureau Directeur du 31/03/2026 ?

Décision : Le Bureau Directeur émet un avis favorable à l’unanimité pour la validation du Compte Rendu du 31/03/2026.

Démission du docteur Alain Darré

Courrier daté du 28 avril 2026. Prise d'acte. Le remplacement n'est pas obligatoire (moins de 5 démissions) ; un autre médecin siège toujours au Comité Directeur.

Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2026

- **Samedi 13 juin** à **Vins sur Caramy**.
- Accueil **8 h 45**, début **9 h 45**.
- Rapport moral, vote du Budget Prévisionnel **2026-2027**, questions diverses.
- Valorisation des lauréats de l'appel à projets rugby social (chèque symbolique, clip du Fonds de dotation Rugby au Cœur).
- Valorisation de l'arbitrage : récompenses à deux jeunes arbitres (garçon de 18 ans convoqué pour le VI Nations et une licenciée monégasque sélectionnée sur des matchs européens féminins) ; mise à l'honneur des **6 clubs finalistes** du concours découverte arbitrage et dotation (ballons, chasubles, t-shirts).
- Clôture vers **12 h 45** suivie d'un buffet campagnard.

Campagne ANS 2026

- **85 actions** déposées : **70 dossiers clubs** et **15 dossiers comités départementaux**.
- Enveloppes allouées :
 - Clubs : **92 250 €**
 - Comités départementaux : **27 840 €**
 - **Total : 120 090 €**.
- Forte représentation du département **13** (37 dossiers clubs).
- La commission régionale a noté les dossiers ; en attente de validation par la Fédération.

3. POINT SPORTIF

Deux cellules de réflexion sont créées :

1. **Bilan des épreuves et préparation de la saison prochaine** – pilotée par Frédéric Vaudo, avec la commission des épreuves.
2. **Déclinaison des obligations sportives fédérales** pour les clubs régionaux – pilotée par Frédéric Vaudo, avec la commission des épreuves, la commission des règlements et des clubs volontaires.

Les membres du Bureau souhaitant participer sont invités à se signaler.

4. POINT FINANCIER

- 42 clubs créditeurs, 87 clubs débiteurs.
- Montant total dû : 531 514 €.
- 15 clubs doivent plus de 10 000 € pour un total de 325 000 € (moyenne 21 670 €).
- Les deux clubs professionnels représentent 100 000 € (dont 20 000 € déjà versés par Toulon ; Provence n'a pas encore réglé).

Décisions & suites :

- Suivi rigoureux des moratoires en cours qui en cas d'inexécution appelleront de nouvelles mesures.
- Pour les clubs actuels en difficulté financière, les mutations 2026-2027 seront bloquées jusqu'à règlement de la créance ou exécution régulière du moratoire.
- Pour le club en redressement judiciaire, un rendez-vous sera pris avec l'administrateur judiciaire afin de sécuriser le paiement des licences et mutations futures et éviter une liquidation en cours de saison.

Point Financier des Clubs

CLUBS Créditeurs	42	49 168 €		
CLUBS Débiteurs	87	531 514 €	*15 Clubs > 10 K€ pour*	***325 054 €***
			Moyenne des Clubs > 10 K€	***21 670 €***
			Moyenne des Clubs < 10 K€	***2 867 €***

A venir
- Facturation des Formations BF : 105 000 €
- Discipline des derniers Matchs
- Bascule FFR au 30/06/2026

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Prochain Comité Directeur : mardi 26 mai 2026 à 17h00** (dernier avant l'AG).
- **Webinaire « gouvernance paritaire »** : **29 mai à midi** en visio, dans l'objectif de constituer une nouvelle promotion IDEEM 2.0 pour atteindre la parité en **2028**.
- Évaluation des Comités Départementaux : tous les dossiers ont été reçus dans les délais ; une notation sera effectuée avant transmission à la Fédération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h38.

LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY

.

BUREAU DIRECTEUR

30 JUIN 2026 -14H30

VISIOCONFERENCE ET PRESENTIEL

LE PRADET

PARTICIPANTS membres élus :								
BOUISSET Jean-Christophe	A	GUEIT Alain	P	MEYER Aurélie	E	TEYSSIER Jérémy	V	
DRIGUEZ Marie-Claude	P	LARDON Jean-Michel	V	PRÉVOT Patrice	A	TOLLET Stéphane	E	
GREUET Jacqueline	V	LEMAIRE Jean-Paul	V	RIZZA Sébastien	P	VAUDO Frédéric	V	
GRILLO Michel	V	MARIE Augustin	V	TAINDJIS Pierre	V			

Assistent :					
BATTAJON Mégane	P	DOREY Mireille	P	BEZIAT Patrick	V

P	Présent	A	Absent	E	Excusé	V	Visio

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- **Validation du Compte Rendu du Bureau Directeur du 12/05/2026.**
- **Validation d'affiliation du club LES AFFRANCHIS RC.**
- **Validation d'affiliation du club ASSOCIATION LES MIURAS.**

1. COMMUNICATIONS GÉNÉRALES

Points discutés en séances :

- Congrès 2027 en Ligue Sud ; validé par la FFR.
- RDV chantier pour avancement annexe Champfleury : pas de contraintes majeures.
- Visite d'une agence pour achat éventuel de Champfleury : attente d'une nouvelle offre.

1. POINT SPORTIF

Règlement des compétitions 2026-2027

- **Compétitions Séniors 2026-2027**

Points discutés en séances :

Accession du RCM en Régionale 2 :

- *Contexte : Pour donner suite au maintien du MRM en Fédérale 3 et au refus de Port-de-Bouc de monter en R2, la place revient sur invitation de la Ligue au Rugby Club Marseillais (RCM), actuellement en redressement judiciaire.*
- *Débat : Un débat oppose la position de Pierre Taindjis (le passif est gelé, rien ne s'oppose juridiquement à la montée, cela aiderait le club) à celle du Président et du Secrétaire Général (risque d'image, dette de 45 000 € envers la Ligue, absence de visibilité sur le plan de continuation, jurisprudence fédérale de relégation en cas de redressement judiciaire).*
- *Décision : l'accession du RCM est suspendue dans l'attente de la décision du tribunal sur la viabilité de son plan de continuation. La Ligue conditionne son invitation à cette validation juridique et demandera des garanties à l'administrateur judiciaire. Les poules seront initialement formatées avec 9 et 10 clubs.*

- *Dans un premier temps Alain Gueit va écrire un courrier à l'administrateur judiciaire, afin de faire un point sur la situation du club et de la procédure en cours.*

Décision finale : Le règlement des compétitions seniors est validé après intégration des modifications actées.

- **Compétitions Jeunes 2026-2027**

Points discutés en séances :

Points Malus (Rugby à 7) : La formulation est modifiée. En cas d'annulation d'une journée, aucun point n'est attribué ni retiré, contrairement à un forfait lors d'une journée disputée. Ceci afin de résoudre un litige de la saison passée avec les clubs corses.

Limitation du nombre de matchs (Art. 320-2 FFR):

Problème : Un point de blocage est soulevé concernant l'application stricte de la règle fédérale qui limite la participation d'un joueur dans une division inférieure après un certain nombre de matchs. Cela pénalise les clubs avec des championnats à 10.

Le règlement fédéral s'impose. La Ligue ne peut y déroger pour ses phases qualificatives. Une remontée du problème vers la FFR est envisagée.

Décision finale : Le règlement des compétitions jeunes est validé avec ces précisions.

Commission des Rassemblements

Objectif / rôle :

Mettre en place une commission dédiée pour instruire et valider les dossiers de rassemblements/ententes (notamment chez les jeunes).

La commission devra donner un avis favorable ou défavorable sur les projets (viabilité, cohérence territoriale/bassin, impact sur les clubs voisins).

Le Président précise qu'il souhaite que la décision finale reste "politique", et soit validée à minima par le Bureau Directeur (la commission instruit et propose, le Bureau décide) et s'inscrire dans la logique des nouvelles dispositions fédérales évoquées en séance (besoin de "vision de bassin" et de cadrage).

- **Pilotage :**
 - Frédéric Vaudo est chargé de constituer la commission et de programmer rapidement les réunions.
 - Il est envisagé que la commission se réunisse très fréquemment pendant l'été (rythme évoqué : *jusqu'à une fois par semaine*).

- **Composition annoncée :**
 - Christian Rodrigo
 - DTL / CTC / CTL (au moins un représentant technique)
 - Jean-Luc Lauzen
 - Jean-Yves Talon
 - Patrick Béziat
 - Ajout souhaité : les présidents des collèges (notamment “collèges fédéraux” évoqués)
 - Alain Gueit est cité pour le volet administratif.

- **Livrables / suites attendues :**
 - Mise en place rapide + premières réunions.
 - Retour demandé sur un cas concret : rassemblement Port-de-Bouc/Fos / Istres (retour d’info attendu par les CTC et Pierre Leroy pour le prochain Bureau Directeur).
 - Possibilité de communication aux clubs (soit via le règlement, soit via un courrier de début de saison) pour annoncer que tout rassemblement devra passer par cette commission et être cadré.

Points discutés en séances :

- *Prévoir un courrier club ou inclure dans le règlement la création de la Commission des Rassemblements, expliquant cette nouvelle façon de valider les rassemblements par la Ligue.*

2. POINT ADMINISTRATIF

Un projet de rassemblement jeunes (U16 / U19 évoqués) entre Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer est engagé.

Istres se dit lésé et a fait remonter une alerte à la Ligue.

Points discutés en séances :

- *Suite à la demande du club de Fos-sur-Mer, Pierre Taindjis a participé à une réunion, où il a été annoncé que l’ensemble des clubs du bassins vont avoir, à terme, des problèmes d’effectifs. Le club de l’ISMR été invité, les coachs étaient favorables à discuter mais pas le comité directeur.*
- *Aujourd’hui une convention a été signée entre Fos-sur-Mer et Port-de-Bouc, comprenant l’ensemble des équipes des deux clubs.*

Position de la Ligue à ce stade (décision)

- Le Président met fin au débat et indique que le sujet sera réinscrit à l’ordre du jour d’un prochain Bureau Directeur, après avoir reçu des éléments complémentaires.

Validation du compte rendu du Bureau Directeur

VOTE : Validez-vous le Compte Rendu du Bureau Directeur du 12/05/2026 ?

Décision : **Le Bureau Directeur émet un avis favorable à l'unanimité pour la validation du Compte Rendu du 12/05/2026.**

Affiliations de nouveaux clubs

- **Les Affranchis RC** : à ce jour les pratiquants étaient licenciés au RCM. Pratique d'un rugby loisirs pour les vétérans. Le dossier administratif est complet et peut être envoyé à la FFR.

Débat : Il est précisé que l'activité réelle du club inclut le rugby à plaquer, en contradiction avec les statuts déposés.

Décision : L'affiliation est acceptée, sous réserve d'une alerte formelle adressée au club sur la nécessité de faire correspondre ses statuts avec son activité réelle.

VOTE : Validez-vous l'affiliation du club Les Affranchis RC ?

Décision : Le Bureau Directeur émet un avis favorable à l'unanimité sur la création du club Les Affranchis RC.

- **Association Les Miuras** : Pratique d'un rugby loisirs à toucher mixte, à Miramas. Le dossier administratif est complet et peut être envoyé à la FFR sous réserve de s'assurer auprès de la municipalité de la disponibilité d'un terrain pour la pratique.

VOTE : Validez-vous l'affiliation de l'Association Les Miuras ?

Décision : Le Bureau Directeur émet un avis favorable à l'unanimité sur la création du club Les Miuras.

Info RH

- **Démission d'Aurélie Meyer :** Alain Gueit donne lecture du courrier de démission d'Aurélie Meyer, motivée par des contraintes personnelles et familiales ne lui permettant plus d'assurer sa fonction.
 Décision : Le bureau **prend acte** de cette démission. Celle-ci sera officialisée lors du prochain Comité Directeur.
- **Aline Le Scavarrec**, en renfort à la commission de Discipline, termine son contrat au 30/06/2026. Aline reviendra sur ce même poste le 21/09/2026 en CDD pour accroissement temporaire d'activité.
- Au 17/08/2026, la Ligue recrute un alternant sur 1 an, **Lilian CONTI**, accès sur le développement du partenariat. Lilian est actuellement en deuxième année de Master Développement Marketing et commercial.

3. QUESTIONS DIVERSES

Finances

Jean-Michel Lardon fait un rappel aux responsables de commissions, précisant que la date butoir pour la clôture des comptes est au 30/06/2026. Les factures en attente doivent-être transmises avant cette date pour règlement.

Taxe d'apprentissage

Jean-Paul Lemaire présente un dossier sur cette opportunité : la DRAJES a donné son accord pour une habilitation quinquennale (2026-2031) de la Ligue Sud de Rugby pour le BPJEPS. Ce changement de statut, passant de simple prestataire pour le CFA Futurosud à organisme de formation habilité en nom propre, ouvre le droit à la perception du solde de la taxe d'apprentissage.

- **Enjeux :** Cela représente une nouvelle source de financement potentiellement importante, nécessitant un travail de démarchage auprès des partenaires de la Ligue et des clubs.
- **Décision :** Le Bureau donne son **accord de principe** pour officialiser ce nouveau statut auprès de la DRAJES. Le président du CFA Futurosud, informé, ne s'y opposera pas. Un travail collectif avec Jean-Michel Lardon et Alain Gueit est acté pour la mise en œuvre, notamment pour l'inscription sur la plateforme dédiée.

- Les POD des Comité Départementaux de la Ligue ont été remontés en temps et en heure à la FFR par Pierre Taindjis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY

.

BUREAU DIRECTEUR

15 JUILLET 2026 -14H00

VISIOCONFERENCE ET PRESENTIEL

LE PRADET

PARTICIPANTS membres élus :								
BOUISSET Jean-Christophe	A	GUEIT Alain	P	PRÉVOT Patrice	A	TEYSSIER Jérémy	E	
DRIGUEZ Marie-Claude	V	LARDON Jean-Michel	E	RIZZA Sébastien	V	TOLLET Stéphane	V	
GREUET Jacqueline	V	LEMAIRE Jean-Paul	V	TAINDJIS Pierre	V	VAUDO Frédéric	V	
GRILLO Michel	V	MARIE Augustin	V					

Assistent :					
		DOREY Mireille	P	BEZIAT Patrick	V

P	Présent	A	Absent	E	Excusé	V	Visio

RELEVÉ DE DÉCISIONS

- **Validation du Compte Rendu du Bureau Directeur du 30/06/2026.**
- **Validation d'affiliation du club RC LA GARDE.**
- **Décision de maintenir le Rugby Club Marseillais en Régional 3**

1. POINT ADMINISTRATIF

Validation du compte rendu du Bureau Directeur

VOTE : Validez-vous le Compte Rendu du Bureau Directeur du 30/06/2026 ?

Décision : **Le Bureau Directeur émet un avis favorable à l'unanimité pour la validation du Compte Rendu du 30/06/2026.**

Affiliations de nouveaux clubs

- **RC LA GARDE** :

Historique :

Origine : « RC GARDEEN » (en l'état « en sommeil »).

- Fusion en 2004 avec le club du PRADET
- Nouvelle dénomination : « RUGBY CLUB CANTON GARDE-PRADET » (en l'état « en sommeil »).
- Fusion absorption le 18 mai 2016 avec le RUGBY CLUB VALETTOIS REVESTOIS (Association absorbante).
- Nouvelle dénomination : « RUGBY CLUB LA VALETTE, LE REVEST, LA GARDE, LE PRADET » (Situation actuelle).
- Demande d'affiliation de l'association sous la dénomination « RUGBY CLUB LA GARDE ».

Projet associatif et sportif :

Au-delà de l'objet social statutaire qui porte notamment :

- Sur la promotion, la pratique, l'enseignement et le développement du Rugby sur la commune de LA GARDE (83130) et,
- L'organisation et la participation à des rencontres de Rugby sous toutes ses formes dans un cadre Fédéral sécurisé,
- Cette association a pour ambition :
- La création d'une Ecole de Rugby qui devrait accueillir entre 30 et 50 enfants,),
- La création d'une équipe « Loisirs » représentant environ 35 licenciés,
- L'engagement d'une équipe Séniors en compétitions régionale 3 composée d'environ 40 licenciés dès la saison sportive 2026/2027.

L'ensemble de ces activités se déroulera sur le stade Guy MOQUET de la commune de LA GARDE conformément à l'attestation délivrée par la Mairie de LA GARDE et au planning d'occupation joints au présent dossier de demande d'affiliation.

Le dossier est complet administrativement et peut être transmis à la FFR pour instruction et affiliation de l'association.

Débat :

- *Avis des instances techniques : Le CTC du bassin ne voit pas d'inconvénient à la création, mais signale le mécontentement de trois clubs voisins concernant la concurrence et le partage des créneaux du stade.*
- *Impact sportif : L'intégration d'une équipe supplémentaire en R3 a été étudiée par les responsables des compétitions, Patrick BEZIAT et Fred VAUDO, confirment que c'est techniquement réalisable et même souhaitable pour équilibrer les poules (3 poules de 9).*
- *Action associée : Un courrier sera adressé à la FFR pour demander une décision au plus tard le 20 août, afin de permettre l'intégration du club dans le championnat de R3 pour la saison à venir.*

VOTE : Etes-vous favorable à l'affiliation à la FFR de l'association « RC LA GARDE » ?

Décision : Le Bureau Directeur émet un avis favorable à l'unanimité sur l'affiliation du RC LA GARDE.

Situation du Rugby Club Marseillais (RCM)

- Contexte : Suite à une réunion le 10 juillet avec le nouveau président (Laurent Bernard), la trésorière (Mme Balbi) et l'administrateur judiciaire, un point a été fait sur la situation du club et la procédure collective en cours.
- Procédure : Le tribunal a prolongé la période d'observation pour 6 mois en avril 2027, période à l'issue de laquelle une nouvelle période de six mois sera ouverte pendant laquelle le club finalisera son plan de continuation. De ce fait, le plan de continuation ne sera soumis au Tribunal pour validation pas avant mars 2027, rendant caduc le conditionnement de l'invitation du club en R2 pour la saison 2026-2027 à l'acceptation de ce plan.
- Garanties financières (créances nouvelles) : Pour la saison 2026-2027, l'administrateur judiciaire s'est engagé sur l'échéancier de paiement relatif aux frais de licences et de mutation suivant :
 - Un premier acompte de 5 000 € mi-juillet.
 - Un second acompte de 5 000 € mi-août.
 - Le solde sera régularisé en septembre à l'arrêté définitif des licences et des mutations.
- Demande du club : Le RCM demande son invitation en Régionale 2 (R2), arguant que cela représenterait une opportunité économique pour attirer des partenaires, renforcer l'engagement de ceux déjà présent ainsi que la crédibilité et la pérennité du projet de club.

- Débat : Les membres du Bureau ont pris acte de l'ensemble de ces nouveaux éléments. Les échanges ont porté sur le risque d'image pour la Ligue et la cohérence des décisions. La question centrale était de savoir s'il est acceptable d'inviter en division supérieure un club qui a une dette de 43 000 € envers la Ligue, malgré l'encadrement de l'administrateur judiciaire. La crainte de créer un précédent pour d'autres clubs endettés a guidé aussi les discussions et la décision.

Décision : La décision est soumise au VOTE du Bureau : Le résultat est de 9 voix pour le maintien en Régionale 3 et 1 abstention. Le club est donc maintenu en R3.

Point IDEEM 2.0

- Le nouveau parcours de formation pour dirigeantes, **IDEEM 2.0**, a été présenté.
- **22 candidates** ont été retenues sur 32 candidatures, issues de tous les départements (04, 05, 06, 13, 83, 84).
- La première session de formation débutera le **19 août**.
- L'ensemble des participantes s'est engagé à intégrer une mission, une commission ou un événement de la Ligue à l'issue du parcours.

2. POINT SPORTIF

Compétitions

Calendriers : La validation du dossier RCM permet de finaliser et de publier les calendriers des compétitions régionales dans le courant de la semaine prochaine.

Compétition Régionale 2 : Suite à la décision de maintenir le RCM en R3, la R2 reste à 19 clubs. La proposition de repêcher un club de R3 en R2 a été écartée pour une question d'éthique et de cohérence.

Déplacement en Corse (Porto-Vecchio) : Un mail de Porto-Vecchio appelle les clubs à anticiper leurs réservations de vols. Il est rappelé et confirmé que le processus de l'année dernière est maintenu : toutes les réservations pour les clubs du continent doivent impérativement passer par la Ligue Corse de Rugby.

3. QUESTIONS DIVERSES

- **Modification des dates de réunions statutaires :**
 - Le Comité Directeur du **19 septembre** initialement prévu à Avignon est déplacé à **Aix-en-Provence au Campus**. La réunion aura lieu en milieu de journée pour permettre aux élus d'assister au match **France-Australie (féminine)** à 17h45.

- Le Comité Directeur d'Avignon est remplacé par un **Bureau élargi à Avignon** dans les nouveaux locaux de Champfleury. La date proposée est le **27 août** (à 12h), suivi de la réunion à 14h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.